

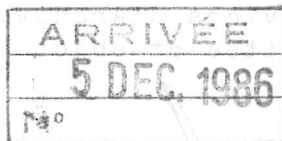
DEPARTEMENT  
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DES SERVICES D'ARCHIVES

2, Rue des Archives — 04000 DIGNE

DIGNE, le 27 novembre 1986

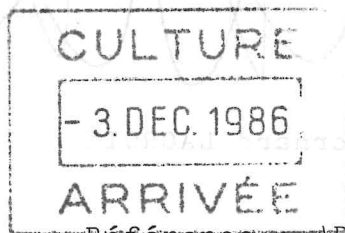
Téléphone : (92) 31 34 61



Le Directeur des services d'Archives  
Conservateur des Antiquités et objets d'art

à

Monsieur le Ministre de la Culture  
Direction du Patrimoine



Référence : AD 805/86

→ DSC.

O B J E T : Rectification des arrêtés de classement et de  
la liste imprimée en 1975 des objets d'art  
des Alpes de Haute-Provence (2e liste).

(1) - Allos : arrêté de classement et liste imprimée en  
1975 entièrement faux en ce qui concerna la coupole  
et la toile Saint Sébastien qui ne sont pas à Notre  
Dame de Valvert ni du XVIIe ou du XVIIIe s. Il faut  
rectifier de la façon suivante :

× Allos : église Saint Sébastien

04/004 - Trinité entourée de Saints et d'anges, peinture  
de la coupole, signée Patrìtti, 1857. PM 04000004 CL  
- Toile "Saint Sébastien", signée Patrìtti, 1858.

PM 04000003 CL

04/259 (2) Vergons : église paroissiale, cloche, 1483, corriger en  
1493. (MCCCCLVXXXIII). PM 04000493 CL

04/194 N-D (3) Saint Julien du Verdon :

- remplacer église Haute par Eglise Notre Dame.  
- Toile 1660, ajouter signée André.

→ p. 25 avec signat  
p. 1660 en PM

04/063 (4) Colmars :

- CHapelle Saint Joseph. Corriger l'arrêté de classe-  
ment du rétable comme suite : après "et sa toile peinte" ajou-  
ter signée le Cler Anglois fecit 1648. PM 04000086 CL

04/243 (5) Thorame Haute :

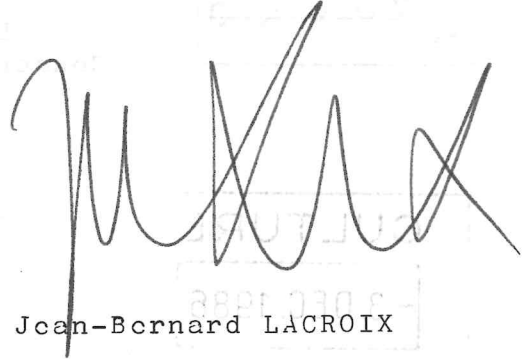
Eglise paroissiale : remplacer "rétable du rosaire

./...

bois et sa toile, l'institution du rosaire, fin XVIIIe s."  
par la mention "retable en bois doré, 1746 et sa toile  
donation du rosaire signé F.P.(Fidèle Patrilli), 1847.

PM04 000478 CL

Le Directeur des services d'Archives  
Conservateur des Antiquités et objets d'art



Jean-Bernard LACROIX

ARRIVÉE